# SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

#### **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

### DÉPARTEMENT HAUTE-LOIRE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-JUST-MALMONT

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
27	22	27
Quorum :		14

Séance du 25 septembre 2025

N°25-09-08

#### Date de la convocation 17 Septembre 2025

# L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-cinq septembre

à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Cercle, sous la présidence de M. GIRODET, maire.

#### Présents:

M. Frédéric GIRODET, maire,

Mme Odile PRADIER, M. Alain MONDON, Mme Christine BONNEFOY, M. Joseph BUGNAZET, Mme Dominique COLOMB, M. Jean FERNANDES, Mme Marie-Françoise SOUBEYRAN, M. André MOLLE, adjoints,

Mme Pamela MARODON, M. Denis SALANON, conseillers municipaux délégués,

Mme Anne VINSON, Mme Véronique MAURIN, M. Jean-Paul MASSARDIER, Mme Chrystelle BERTINELLI, Mme Maryline MOUNIER, M. David CHAUDIER, M. Jean FOURNEL, Mme Christine GALAMBAUD, M. Christophe PIOT, Mme Maguy FOULTIER, M. Patrice FRANÇON, conseillers municipaux

#### Absents excusés avec pouvoir :

Mme Arlette CHAPELLON qui a donné pouvoir à Mme Christine BONNEFOY,

Mme Mélanie PICHON qui a donné pouvoir à Mme Dominique

M. Benjamin FOULTIER qui a donné pouvoir à M. André MOLLE, Mme Emilie MASSARDIER qui a donné pouvoir à M. David CHAUDIER,

M. Joël AUROUZE qui a donné pouvoir à Mme Odile PRADIER.

#### Absents excusés sans pouvoir

Néant

M. David CHAUDIER a été nommé secrétaire de séance.

# Objet: Régularisations foncières – route de Jonzieux – parcelles Al 125 et Al 126

Monsieur le maire rappelle que la commune poursuit sa campagne de régularisations foncières concernant des parcelles nécessaires au bon usage, à la sécurisation, à l'accessibilité, etc.

Celles-ci devant être cédées par leurs propriétaires au bénéfice de la commune.

#### AR Prefecture

043-214302051-20250925-25\_09\_08-DE Reçu le 01/10/2025 Publié le 01/10/2025 Les parcelles cadastrées AI 125 (30 m²) et AI 126 (46m²), route de Jonzieux, ont été utilisées pour prolonger l'alignement de la voie mais aucune cession « officielle » n'a été enregistrée.

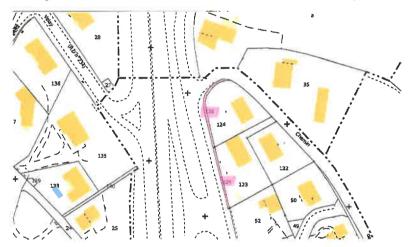
Dans un souci de mise en conformité du foncier, la commune a donc proposé aux propriétaires d'établir un notarié afin de régulariser la situation. Les frais liés à l'établissement des actes seront pris en charge par la commune et les acquisitions se feront à l'Euro symbolique avec dispense de frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

**D'APPROUVER** les cessions à l'Euro symbolique avec dispense de frais au profit de la commune des parcelles cadastrées AI 125 (30m²) et 126 (46m²) nécessaires à la régularisation de la voie communale – route de Jonzieux,

DE PRENDRE en charge les frais liés à l'établissement des actes notariés,

**D'AUTORISER** monsieur le maire ou sa représentante madame Odile PRADIER en cas d'empêchement à signer les actes notariés en lien avec les cessions précitées,



Fait et délibéré en mairie ce jour, mois et an susdits A Saint-Just-Malmont, le 25 septembre 2025

Le maire,

M. Frédéric GIRODET

Le secrétaire de séance M. David CHAUDIER

AR Prefecture

043-214302051-20250925-25\_09\_08-DE Reçu le 01/10/2025 Publié le 01/10/2025